



TRANSFERT DE DÉPENSES:

SERVICE RESPONSABLE:

Comptabilité

DÉFINITION:

Le transfert de dépenses consiste à transférer une ou des dépenses d'un poste budgétaire à un autre à la suite d'une mauvaise imputation de dépenses.

PROCÉDURE:

Responsable d'un centre de responsabilité budgétaire:

Reçoit et analyse le rapport budgétaire transmis par le service de la comptabilité

S'il constate une erreur d'Imputation de dépenses, il remplit le formulaire "Transfert de dépenses" et le remet au coordonnateur du service de la comptabilité

Coordonnateur du service de la comptabilité:

Procède au transfert après avoir vérifié l'exactitude de la demande

ou

Avise le responsable, s'il ne croit pas devoir donner suite à sa demande

APPROBATIONS:

Comité de coordination, le 13 novembre 1980
Révision, septembre 1982